

Port-au-Prince, le 6 octobre 2009

Me Cock
Avocat du Barreau de Port-au-Prince
En ses Bureaux.-

Monsieur,

Je vous prie de recevoir, sous couvert de la présente, pour études, les pièces suivantes relatives à l'Habitation Dessources :

- 1- La copie certifiée conforme à l'original de l'extrait d'un acte de vente dressé le dix neuf (19) mai 1917 par le notaire Louis Etienne Edmond Oriol en faveur de la HASCO relativement à l'Habitation Dessources.
- 2- La copie d'un plan et procès verbal d'arpentage dressé le vingt (20) mars 1917 par l'arpenteur E. Bruno relativement à Deux Cent Trente Neuf et demi dépendant de l'Habitation Dessources.
- 3- La copie d'un procès verbal de constat dressé le vingt trois (23) janvier 2003 par le Suppléant Juge de Paix de la Commune de la Croix des Bouquets, Me Wilfrid Mercenat, relativement à l'Habitation Dessources.
- 4- La copie d'un procès verbal de constat dressé le vingt quatre (24) octobre 2002 par le Juge de Paix de la Commune de la Croix des Bouquets, Me Emane Alce, relativement à l'Habitation Dessources.
- 5- La copie d'un procès verbal de constat dressé le vingt cinq (25) juin 2009 par le Suppléant Juge de Paix de la Commune de la Croix des Bouquets, Me Duny Dube, relativement à l'Habitation Dessources.
- 6- La copie d'un procès verbal de constat dressé le vingt neuf (29) juin 2009 par le Suppléant Juge de Paix de la Commune de la Croix des Bouquets, Me Duny Dube, relativement à l'Habitation Dessources.

7- La copie d'un procès verbal de constat dressé le trente (30) juillet 2009 par le Juge de Paix de la Commune de la Croix des Bouquets, Me Anel B.R. Dimanche, relativement à l'Habitation Dessources.

Je vous prie, Monsieur, de recevoir mes salutations les meilleures.

M. Grégory MEVS

G.M. /r.f.